



**RAPPORT ANNUEL 2023 CONCERNANT LE RÈGLEMENT  
NUMÉRO 2018-03 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA  
MRC D'ACTON**

**Déposé lors de la séance du conseil du 13 mars 2024**

**Résolution numéro 2024-068**

## 1- Préambule

Conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1), un rapport concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle doit être déposé annuellement lors d'une séance du conseil.

## 2- Objet

Le présent rapport a comme principal objectif de renforcer la transparence du processus de gestion contractuelle de la MRC d'Acton en renseignant les citoyens sur l'application des mesures prévues à son Règlement numéro 2018-03 sur la gestion contractuelle de la MRC d'Acton. Celui-ci a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil de la MRC tenue le 10 octobre 2018. Ce règlement a été publié sur le site Internet de la MRC d'Acton et transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation conformément à la loi. Depuis son adoption, deux modifications ont été apportées audit règlement par le règlement 2020-02 adopté le 9 décembre 2020 et le règlement 2021-02 adopté le 13 octobre 2021. La version administrative du règlement 2018-03, tel qu'amendé, est disponible sur le site Internet de la MRC conformément aux exigences du Code municipal du Québec.

## 3- Contrats octroyés par la MRC d'Acton en 2023

Conformément à l'article 961.3 du Code municipal du Québec, la liste des contrats octroyés par la MRC d'Acton et comportant une dépense d'au moins 25 000 \$ est publiée sur son site Internet, via le site Internet du Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec, couramment appelé SEAO :

[https://seao.ca/Reports/Rapport\\_Adjudication.aspx](https://seao.ca/Reports/Rapport_Adjudication.aspx)

Voici un tableau sommaire des nouveaux contrats d'au moins 25 000 \$ pour l'année 2023 :

<b>Fournisseur</b>	<b>Objet</b>	<b>Mode de sollicitation</b>	<b>Montant*</b>
Chambre de Commerce de la région d'Acton	Gestion du Bureau d'accueil touristique	Gré à gré	28 743,75 \$
Drainage St-Célestin inc./Drainage Richelieu	Branche 3 du Cours d'eau Lafontaine et une partie des branches 33 & 35 de la rivière Duncan	Appel d'offres public ***Appel d'offres en 2022, contrat reporté en 2023	113 475,27 \$
Huard Excavation inc.	Branches 31 & 32 de la rivière Scibouette	Appel d'offres public	102 680,50 \$
Quadra Environnement inc.	Berce du Caucase	Gré à gré	32 063,31 \$

\* Taxes incluses si applicables

En ce qui concerne les contrats comportant une dépense de moins de 25 000 \$, ceux-ci ne sont pas compilés sur le SEAO. Aussi, et conformément à l'article 961.4 du Code municipal du Québec, une liste présente les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours du dernier exercice financier avec un même cocontractant lorsque l'ensemble des contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$. Elle est publiée sur le site Internet de la MRC une fois par année.

#### **4. Mode de sollicitation**

La MRC d'Acton peut conclure des contrats selon les trois principaux modes de sollicitation possibles : le contrat conclu de gré à gré, le contrat conclu à la suite d'un appel d'offres sur invitation ou le contrat conclu à la suite d'un appel d'offres public. L'estimation de la dépense du contrat à octroyer sert à déterminer le mode de sollicitation à utiliser.

#### **5- Mesures**

Des mesures sont établies concernant des situations de tentatives de corruption, d'intimidation, de trafic d'influence, de conflits d'intérêts et autres. Des déclarations ou des dénonciations doivent être faites selon le cas.

#### **6- Plainte**

Au cours de l'année 2023, aucune plainte n'a été reçue concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle de la MRC d'Acton.

#### **7- Sanction**

Aucune sanction n'a été appliquée concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle de la MRC d'Acton.

#### **8- Respect du règlement de gestion contractuelle**

Tous les contrats octroyés au cours de l'année 2023 respectent le Règlement numéro 2018-03 sur la gestion contractuelle de la MRC d'Acton et les différentes lois applicables en matière contractuelle. La MRC d'Acton fait preuve d'une vigilance et de rigueur dans tout le processus de gestion contractuelle.